



PRÉAVIS

COMITE DE DIRECTION

N° 04/09.2026

BUDGET DE L'EXERCICE 2027

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 29 septembre 2026.

Première séance de commission : mardi 1^{er} septembre 2026 à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac de la PRM, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	3
2	ÉVOLUTION 2027	3
3	COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2025 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT.....	4
4	SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2022 ET TABLEAUX COMPARATIFS	5
5	TÂCHES CONTRACTUELLES.....	8
6	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE	9
7	REMARQUES	10
8	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2027. Pour rappel, le budget est établi sur une base zéro, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel.

L'année 2026 est une année charnière pour la PRM, car le passage de MCH1 à MCH2 modifie de manière conséquente la lecture du budget 2027 établi selon la méthode MCH2 par rapport à celui de 2026 fait avec MCH1. Pour aider à la lecture, le budget 2026 a été converti en MCH2 afin de bénéficier d'une comparaison plus aisée entre les deux budgets. Les comptes 2026 seront toutefois encore présentés en version MCH1.

Les « grands totaux » du haut de la 1^{ère} page ont été supprimés dans le budget 2027, une classification par chapitre a été faite avec le service de police au chapitre 1, puis les communes du chapitre 2 (Morges) au chapitre 7 (Allaman). En effet, ces « grands totaux » où les chiffres de la PRM et ceux des communes étaient additionnés n'étaient pas compréhensibles et pouvaient prêter à confusion.

En ce qui concerne les montants du budget 2027, l'augmentation des charges par rapport au budget 2026 pour l'exécution des tâches principales de police est de CHF 527'850.00. L'augmentation des revenus est de CHF 189'500.00, en tenant compte de la dissolution des fonds de réserve. Ainsi, l'augmentation des charges de la PRM est au total de **CHF 338'350.00**.

Le budget 2027 prévoit des charges à hauteur de CHF 17'459'050.00 et des revenus de CHF 8'242'300.00. Le montant de CHF 9'216'750.00 représente la part de charges répartie entre les communes membres pour garantir l'équilibre.

2 ÉVOLUTION 2027

Le budget 2027 présente une augmentation de charges de CHF 527'850.00 par rapport au budget 2026 :

Les charges liées au personnel sont supérieures de CHF 497'800.00, principalement en raison des obligations de la CCT, de l'augmentation du personnel, et de l'adoption de la nouvelle grille salariale.

Le poste des nouveaux uniformes coûte CHF 51'200.00 de plus, principalement en raison du nouvel équipement lourd tactique.

Le reste des comptes de charges sont en diminution de CHF 21'150.00.

En ce qui concerne les recettes, le montant des contraventions de la Commission de police et du remboursement des frais a été augmenté de CHF 100'000.00.

La dissolution des fonds de réserve, obligatoire selon MCH2, procurera une recette de CHF 35'800.00.

La facturation de service à des tiers a été comptabilisée (version MCH 2) pour un montant de CHF 62'000.00 dans la sécurité routière, mais lors de l'établissement du budget 2027, nous nous sommes aperçus que cette recette devait se trouver dans les transferts internes entre services dans le chapitre police. Cette facturation de service à des tiers montre quand même une augmentation de CHF 116'200.00, notamment en raison d'un poste supplémentaire à la police du commerce.

Le solde des autres comptes de recette démontre une baisse de recettes de CHF 500.00.

En termes de revenus, en 2027, le budget présente une augmentation de CHF 189'500.00.

Ainsi, le budget 2027 présente une augmentation totale des charges de CHF 338'350.00.

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2025 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction du nombre d'habitants. Pour le budget 2027, l'état de la population, au 31 décembre 2025, se monte à 32'302 habitants (source Statistique Vaud). Aucune commune ne changera de coefficient en 2027.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000	2
de 1'001 à 3'500	3
de 3'501 à 6'500	4
de 6'501 à 10'000	5
dès 10'001	6

Communes	Population	Coefficient	Population pondérée	Taux en %	Participation pondérée en CHF	Coût pondéré/habitant en CHF
BUCHILLON	682	2	1'364	0.85	78'500	115.13
LUSSY-SUR-MORGES	721	2	1'442	0.90	83'000	115.13
MORGES	17'813	6	106'878	66.76	6'152'800	345.41
PRÉVERENGES	5'236	4	20'944	13.08	1'205'700	230.27
SAINT-PREX	5'922	4	23'688	14.809	1'363'700	230.27
TOLOCHENAZ	1'928	3	5'784	3.61	333'000	172.70
						Coût moyen/habitant en CHF
TOTAUX	32'302		160'100	100	9'216'750	285.33

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût moyen par habitant est de CHF 285.33, présentant une augmentation de CHF 9.56 par rapport à l'exercice précédent (Budget 2026 = 275.77, budget 2025 = 261.56, budget 2024 = 263.38, budget 2023 = 258.36).

4 **SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2022 ET TABLEAUX COMPARATIFS**

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, le préavis du budget 2027 se réfère aux chiffres relatifs à la population recensée à fin 2025, publiés en mars 2026 par le Canton. Les comptes quant à eux, seront adaptés, en fin d'exercice, au nombre d'habitants correspondant à l'année en cours.

La population a légèrement augmenté sur l'ensemble du secteur en 2025. D'ici 2027, une stabilité de la population est attendue. En effet, aucun projet de construction majeure ne permettra d'augmenter la population en 2026.

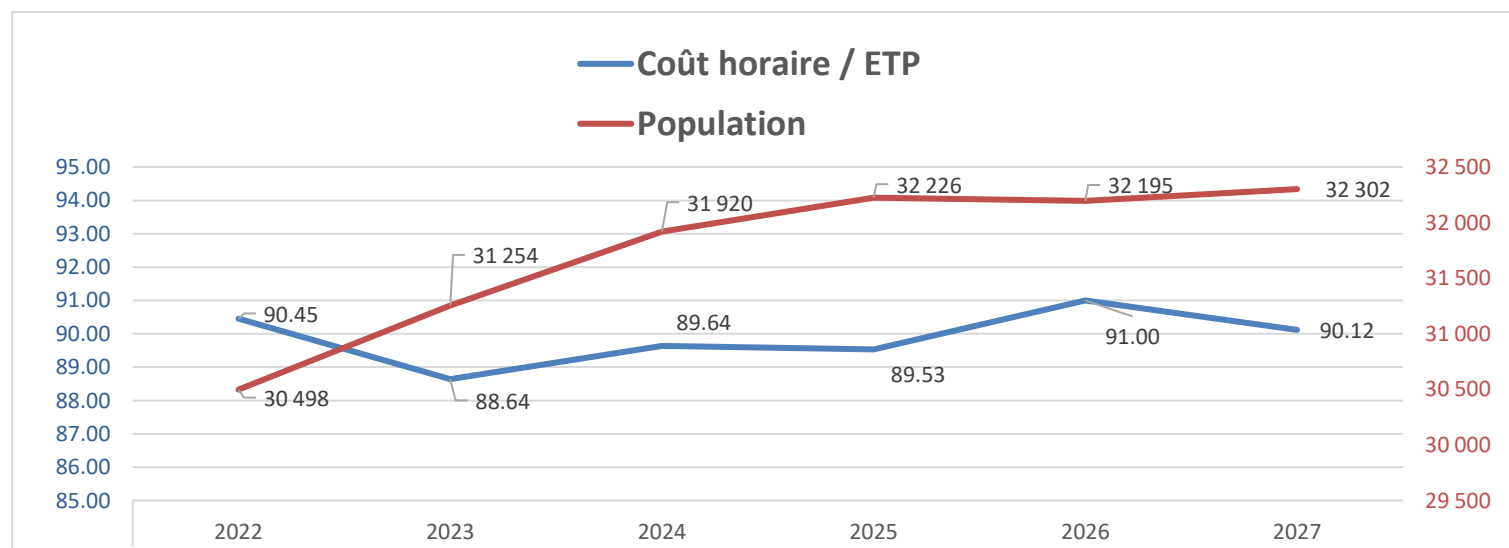
Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. L'augmentation prévisionnelle des charges pègre cet indicateur, le faisant passer à un niveau de plus en plus élevé.

Sur le tableau ci-dessous, nous avons ajouté un autre indicateur pour démontrer la stabilité du budget de manière générale : le coût horaire par ETP. Cela montre pour toutes les communes un indicateur unique et tout aussi fiable que le coût par habitant, qui lui calcule une moyenne. En effet, chaque commune a un coefficient différent. Le montant en résultant n'est pas le même, rendant plus difficile la lecture des chiffres.

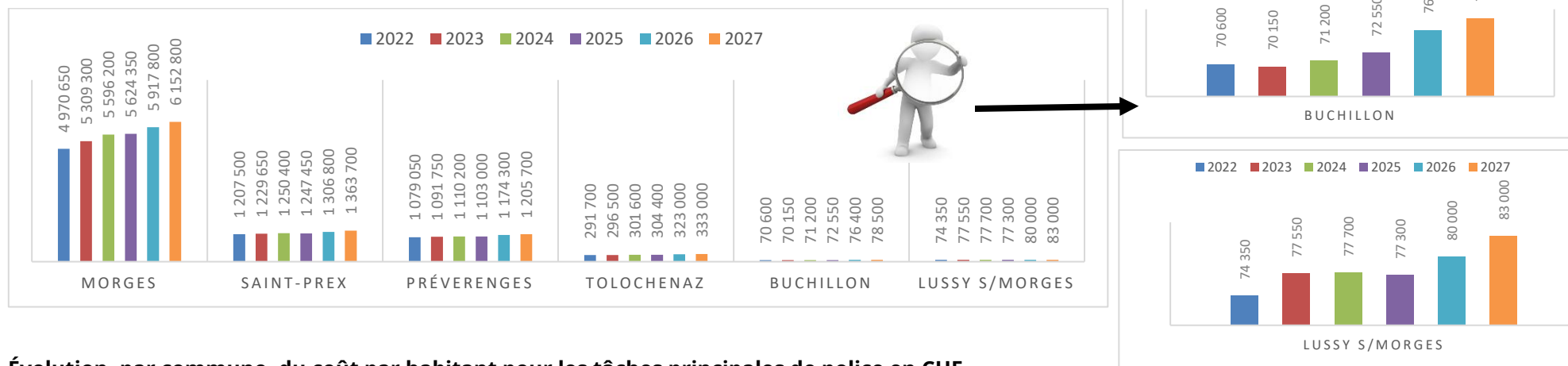
Évolution du budget, de la population et du coût par habitant

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget en CHF	7'693'850	8'074'900	8'407'300	8'429'050	8'878'400	9'216'750
Population	30'498	31'254	31'920	32'226	32'195	32'302
Coût/habitant·e* en CHF	252.27	258.36	263.38	261.56	275.77	285.33
Coût horaire d'un / ETP	90.48	88.64	89.64	89.53	91.00	90.12

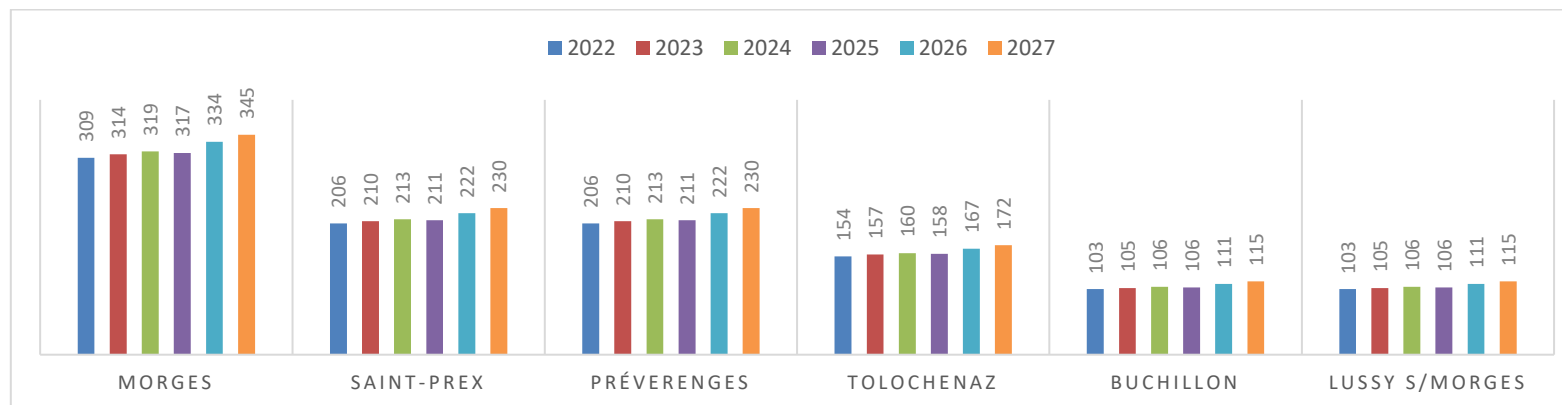
Évolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant·e* pour les tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les revenus sont calculés selon le principe de la refacturation des charges au prix coûtant, comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles communes membres de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
MORGES	routes communales	1'352'100.00	60'000.00	1'292'100.00
	places de stationnement	1'251'200.00	3'841'200.00	-2'590'000.00
	Police du commerce	538'000.00	217'000.00	321'000.00
	Inhumation	116'800.00	10'000.00	106'800.00
	Police administrative	239'500.00	75'000.00	164'500.00
	Représentation	38'000.00	0.00	38'000.00
	TOTAL (Morges)	3'535'600.00	4'203'200.00	-667'600.00
SAINT-PREX	Prestations	315'000.00	65'000.00	250'000.00
TOLOCHENAZ	Prestations	15'000.00	9'000.00	6'000.00
PRÉVERENGES	Non prévues à ce jour	0.00	0.00	0.00
BUCHILLON	Prestations	3'800.00	2'000.00	1'800.00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	4'800.00	1'800.00	3'000.00

Tâches contractuelles communes non membres de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
ALLAMAN	Prestations	28'200.00	48'500.00	-20'300.00

Le budget a été affiné en tenant compte des prestations réellement effectuées en 2025, selon les comptes. L'augmentation du personnel à la police du commerce influe fortement le montant des prestations.

Le budget 2027 étant fait en version MCH2, les chapitres et leurs contenants ont subi de notables changements pour Morges.

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027
Aspirants	3	3	4	4	3	2
Aspirants PEF – 2ème année		3	3	4	6	2
Assistants de sécurité publique (ASP)	7	7	7	9	9	9
Direction et EM police/État-major	7.2	7.2	7.2	8.2	8.2	8.9
Police communautaire et de prévention	6	7	8	8	8	8
Police secours	43.8	44	40	40	40.3	46.4
Police du commerce et inhumation	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	3.5
Service administratif	4.75	4.75	4.75	5.70	5.6	4.6
Unité accueil et appui à l'engagement	4.3	4.3	8.3	7.3	7.3	7.3
Unité exploitation, logistique et informatique	3	3	3	3	3	3
Unité signalisation	3.1	3	3	4	4	4
Unité de surveillance du trafic	2	2	2	2	2	3
Sous-total	86.65	90.75	92.75	97.70	98.90	101.70
Personnel détaché à l'Académie (hors effectif)	1	1	1	1	1	1
Total	87.65	91.75	93.75	98.70	99.90	102.70

En 2027, l'engagement de deux aspirants est prévu afin de maintenir l'effectif le plus stable possible, en tenant compte des éventuels départs.

Le nombre de policiers en formation (PEF) en 2^{ème} année n'est plus que de 2, correspondant aux 2 aspirants qui seront engagés en 2026 (et non pas 3 comme initialement prévu). De plus, les 6 PEF en 2026 sont intégrés directement dans l'effectif de la police de proximité et d'intervention en 2027 puisqu'ils auront achevé leur formation et obtenu leur brevet. Ainsi, l'effectif total de PPI est augmenté dans le budget, mais inclut la prévision effectuée des départs, lesquels identifiés devront se réaliser dans le courant de 2026. De sorte, l'effectif réel moyen se maintiendra à 42 ETP, soit 7 policiers par brigade.

Par rapport à 2026, un ETP a été transféré du Service administratif à la Police du commerce. Il avait été validé antérieurement par le CODIR pour pallier au besoin d'appui administratif pour les services de signalisation et police du commerce. De plus, le CODIR a décidé d'augmenter la Direction de 0,7 ETP entre la Responsable des ressources humaines, une assistante RH et l'assistante de direction ainsi que d'un ETP à l'unité de surveillance du trafic.

7 REMARQUES

Le budget est construit à partir d'une base zéro. Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi en toute transparence.

La stabilité probable du nombre d'habitants au 31 décembre 2026, au moment du bouclage des comptes, ne devrait pas influencer le montant du coût par habitant.

Relevons que l'augmentation des charges est due aux charges relatives au personnel (CHF 497'800.00). Les autres charges sont maîtrisées et sous contrôle. L'augmentation des charges salariales représente 94% de l'augmentation totale des charges.

Notons que le coût horaire par ETP reste constamment à un montant de près CHF 90.00/heure depuis de nombreuses années, et il est même en diminution cette année par rapport au budget 2026.

La nouvelle législature commence après l'assermentation par le Préfet du CODIR in corpore, le 27 août 2026. Le tableau des investissements pour la législature 2027-2031 sera présenté à la suite de l'entrée en fonction du nouveau Comité de direction.

8 CONCLUSION

Le budget présenté paraît cohérent au regard de ceux des années précédentes et n'impacte pas la qualité des prestations délivrées, ni le niveau de la formation continue. L'augmentation des charges par rapport au budget de l'année passée est induite en majeure partie par la charge salariale ainsi que par divers coûts structurels incompressibles.

La marge de manœuvre pour réaliser des économies sur le budget demeure très faible, surtout que les charges concernant le personnel représentent environ 80% du total.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2027 et du préavis du Comité de direction,
 - après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2027, représentant des charges à hauteur de CHF 17'459'050.00 et des revenus de CHF 8'242'300.00. La différence présentant un excédent de charges de CHF 9'216'750.00 est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2027 de chaque commune bénéficiaire d'un contrat, les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 3'535'600.00 (charges), CHF 4'203'200.00 (recettes) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 315'000.00 (charges), CHF 65'000.00 (recettes) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 15'000.00 (charges), CHF 9'000.00 (recettes) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 3'800.00 (charges), CHF 2'000.00 (recettes) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'800.00 (recettes) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;
 - CHF 28'200.00 (charges), CHF 48'500.00 (recettes) pour la Commune d'Allaman ;le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;

4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

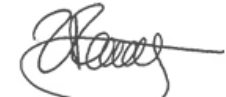
Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 25 juin 2026.

au nom du Comité de direction
le président



Laurent Pellegrino

la secrétaire



Alice Perey

Annexe(s) : - résultat budget 2027
- commentaires budget 2027